



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 174-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.273

Déposée le : 05.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Josi (Wimmis, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Recrudescence des interruptions de la procédure d'adjudication dans le domaine des marchés publics

On observe dans le contexte des procédures d'acquisition de travaux de construction une tendance croissante aux interruptions de procédure d'adjudication. Prenons par exemple le projet de remise en état du Gsteigwilerbrücke, dans la commune de Wilderswil. Alors que le crédit accordé pour ce projet se montait à quelque 400 000 francs, les soumissionnaires ont quant à eux estimé des coûts allant jusqu'à 850 000 francs. Finalement, l'Arrondissement d'ingénieur en chef I a décidé d'interrompre la procédure d'adjudication, bien que l'allocation d'un crédit trop bas ne constitue pas en soi un motif d'interruption de procédure en droit des marchés publics.

Un autre exemple est celui du projet de réfection du Alter Zulgrücke de Steffisburg, pour lequel la procédure d'adjudication a également été interrompue au motif cette fois que l'approbation du plan de route a été reportée d'un an.

L'élaboration d'une offre génère des coûts pour les entreprises soumissionnaires, lesquels ne peuvent être refacturés par celles-ci. De son côté, l'adjudicateur supporte aussi des coûts supplémentaires considérables causés notamment par le retardement des travaux ou des prestations de planifications additionnelles. Par ailleurs, l'interruption d'une procédure d'adjudication peut être contestée et peut faire l'objet d'une demande d'indemnisation d'après la jurisprudence.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de procédures d'adjudication ont-elles été interrompues entre 2019 et 2021 (tous marchés publics confondus) ?
2. Pour quelles raisons ces procédures ont-elles été interrompues ?
3. Quelles mesures ont-elles été prises pour éviter de telles interruptions à l'avenir ?

Destinataires

- Grand Conseil